

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 SAINT HILAIRE DE VOUST**

N°2022/08/D84

Séance du 29 SEPTEMBRE 2022

Nombre de conseillers

En exercice 15
 Présents 12
 Votants 12

L'an deux mille vingt-deux, le vingt neuf septembre, les membres du conseil municipal de SAINT HILAIRE DE VOUST, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. CHATELLIER Christian, Maire. Madame Christèle CHARRON étant secrétaire de séance.

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Conseil municipal de la Commune de SAINT HILAIRE DE VOUST a été régulièrement convoqué le 26 septembre 2022. Selon l'art. R.2121-7 du CGCT, la convocation a été affichée aux portes de la Mairie.

PRESENTS : Mesdames BODIN, CHARRON, FAVREAU, GRELIER, PASQUIER, Messieurs CHATELLIER, BATY, COTILLON, FORESTIER, FORGEARD, ROBINEAU, NOURY

ABSENTS EXCUSES : M. BARBARIT, MME BOUILLAUD et M. MERCERON

Lesquels forment une majorité des membres en exercice.

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL

Vu la délibération n°2022/03/D27 du Conseil municipal en date du 29 mars 2022 approuvant le budget primitif de la commune de Saint Hilaire de Voust ;

Vu la délibération n°2022/07/D72 du Conseil municipal en date du 7 septembre 2022 approuvant la décision modificative n°1 du budget principal de la commune de Saint Hilaire de Voust ;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier en cours d'exercice les prévisions inscrites au budget primitif tout en assurant l'équilibre du budget entre les dépenses et les recettes ;

Il est proposé au conseil municipal :

➔ **Fonctionnement**

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	-5 198,00	013	Atténuation de charges	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	62 000,00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00
014	Atténuation de produits	0,00	73	Impôts et taxes	6 802,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	74	Dotations et participations	0,00
66	Charges financières	0,00	75	Autres produits de gestion courante	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	76	Produits financiers	0,00
023	Virement à la section d'investissement	-50 000,00	77	Produits exceptionnels	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
TOTAL		6 802,00	TOTAL		6 802,00

Investissement

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
40	Opération voirie	0,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
44	Opération mairie	0,00	13	Subventions d'investissement reçues	0,00
46	Opération aménagement centre bourg	0,00	73	Opération micro-crèche	0,00
79	Opération entrée bourg	-50 000,00	27	Immobilisations financières	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	021	Virement de la section de fonctionnement	-50 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	001	Résultat reporté	0,00
TOTAL		-50 000,00	TOTAL		-50 000,00

Le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés a décidé:

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°2 au budget principal, telle que présentée ci-joint :
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous actes relatifs à cette décision modificative

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Christian CHATELLIER




La secrétaire de séance,
Christèle CHARRON



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, allée de l'Ile Gloriette 44 041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.